

## COMMUNE D' AUTERIVE

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Pôle de Gestion des Patrimoines Privés de la DRFIP D'OCCITANIE, chargé de la succession de Madame Ginette RAZES Veuve BOUSQUIE (référence : 0318064126 / Pôle GPP TOULOUSE) va procéder à la cession amiable du ou des immeuble(s) ci-après désigné(s), après mise en concurrence en application des dispositions des articles R.3211-2 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

#### Désignation du (des) bien(s)

| Section | N° parcelle | Lieu-dit                       | Nature          | Contenance          |
|---------|-------------|--------------------------------|-----------------|---------------------|
| AH      | 74          | 74BIS RUE ETIENNE<br>BILLIERES | MAISON de 109m2 | Parcelle de 1364 m2 |

Sur parcelle cadastrée SECTION AH n°74 de 1364m2 , belle maison mitoyenne de 109m2 avec dépendances A VOIR à rénover entièrement ( située à la sortie de la ville)

A gauche en rentrant une cuisine avec système de chauffage ( chaudière gaz vétuste et ballon d'eau chaude) suivie d'une salle à manger/salon.

A droite de l'entrée une pièce servant de chambre

En face de l'entrée un escalier donnant accès à l'étage où se trouvent 2 chambres et une salle de bain et un grenier au dessus

#### Modalités de dépôt des candidatures

L'offre des personnes intéressées devra préciser les nom, prénoms, adresse, téléphone et mail du candidat, le prix offert, en chiffres et en toutes lettres et le nom du notaire choisi.

Elle sera glissée dans une enveloppe cachetée portant la seule mention « Offre Succession RAZES 0318064126 / Pôle GPP TOULOUSE / Pôle Gestion des Patrimoines Privés TOULOUSE / **Ne pas ouvrir** ».

Cette enveloppe sera glissée dans une seconde enveloppe à adresser à : DRFIP D'OCCITANIE TOULOUSE  
Cité Administrative BâtC- 5ième étage 31074 TOULOUSE CEDEX

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : le 25/10/2021**

**VISITE SUR PLACE le 13/10/2021 de 11h à 12h**

**RENSEIGNEMENTS 05.34.44.83.29**

**Suite de la procédure :** le Domaine ne donnera pas suite si le prix offert lui paraît insuffisant. Le cas échéant, la présente vente sera soumise à l'autorisation préalable du Tribunal de Grande Instance compétent.

#### AVERTISSEMENT

Il est précisé que si la SAFER ou la Commune bénéficient d'un droit de préemption sur ces biens, elles peuvent se substituer au plus offrant.